

PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 DECEMBRE 2021

Présents : M. LORTON Nicolas, M. KLEINGAERTNER Robert, Mme LELIEVRE Nathalie, Mme CARL Véronique, Mme PETIT Agnès, Mme BERNIGAUD Elodie, Mme SEURRE Fabienne, Mme MARINGUE Céline, Mme BOUTON Christelle, Mme RAVIER Béatrice, M. GILOT Cédric, M. TRAMOY Jean-Louis, M. CHAUVOT Julien, M. PICHARD Bruno, BACA Guillaume, Mme ETIENNE Bouchra

Absents excusés : M. MATHIAS Jean-Marc qui a donné procuration à M. Robert KLEINGAERTNER

M. JAMMES Pierre qui a donné procuration à Mme ETIENNE Bouchra

Absent : M VERNUSSE Michel

Monsieur Cédric GILOT est nommé secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR

- 1 – APPROBATION PV DE LA REUNION PRECEDENTE
- 2 -TARIFS 2022
- 3 – TRAVAUX EN REGIE ANNEE 2021
- 4 – OUVERTURE DE CREDITS AVANT VOTE DES BUDGETS 2022
- 5 – ACQUISITION TERRAIN
- 6 – REMBOURSEMENT TAXE FONCIERE
- 7 – EFFACEMENT DE DETTES
- 8 – AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D’EQUIPEMENT 2021
- 9 - DECISIONS MODIFICATIVES BUDGET ASSAINISSEMENT

QUESTIONS ORALES DES CONSEILLERS

- DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS
- INFORMATIONS DIVERSES

1- APPROBATION PV DE LA REUNION PRECEDENTE

Monsieur le Maire demande l’approbation du procès-verbal de la réunion du 19 novembre 2021 dont une copie a été adressée à chaque conseiller en même temps que la convocation à la réunion de ce jour. Le procès-verbal de la réunion du 19 novembre 2021 est approuvé à l’unanimité.

Le registre des délibérations est mis à la disposition de chaque conseiller pour signature.

2 -TARIFS 2022

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu’il y a lieu chaque année de maintenir ou modifier les divers tarifs. C’est à cette fin que sont sollicités les conseillers afin de valider ou amender les propositions faites, à l’unanimité, par les membres de la Commission des finances réunie le 03 décembre dernier. Il est proposé au conseil les évolutions suivantes :

- De passer de 22 € à 30 € la location de la SONO à la salle ESPACE
- De passer de 32 € à 60 € la location de la SONO + VIDEO à la salle ESPACE (suite à achat d'un nouveau vidéoprojecteur)
- De fixer la location vaisselle à 15 € et de facturer en supplément la casse ou la perte de cette dernière
- De facturer la perte des clés de la salle ESPACE à 1 700 €
- De facturer la perte des clés de la salle Annexe et de la Salle Polyvalente à 750 €
- De passer de 15 € à 45 € la capture d'animaux suite à divagation
- De fixer à 45 € la participation des propriétaires aux frais de déplacement pour sécurisation du domaine public

Pour le service de l'eau, d'importants travaux étant programmés, avec la poursuite de renouvellements des canalisations, la hausse des énergies et des produits de traitement, il est proposé d'augmenter le prix du m³ de 0.10 € (soit 1.03 € au 01/01/2022). PALINGES restera la commune où le prix de l'eau est le moins élevé du département .

Aussi le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- A compter du 1^{er} janvier 2022 le prix de l'eau est fixé à 1.03 €
- La prime fixe quant à elle reste inchangée soit :
 - ↳ 15 €/an pour les compteurs communaux, agricoles et branchements de jardin
 - ↳ 23 €/an pour les compteurs domestiques

Pour le service de l'assainissement, afin de permettre le lancement des travaux de mise en séparatif du Bourg, il est proposé d'augmenter le prix du m³ assaini de 0.10 € (soit 1.30 € HT). Cela doit permettre de couvrir les amortissements, les emprunts et la hausse du prix de l'électricité.

Il est proposé également, les tarifs suivants pour les branchements :

- Réalisation branchement eau jusqu'à 15 ml de la canalisation : 1 500 €
- Réalisation branchement eaux usées ou pluviales : 1 500 € HT
- Réalisation branchement eau jardin : 1 500 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte ces propositions qui seront effectives au 1^{er} janvier 2022.

3 – TRAVAUX EN REGIE ANNEE 2021

3-1 TRAVAUX EN REGIE BUDGET COMMUNE :

Monsieur le Maire indique au conseil qu'il est possible de décider du transfert de dépenses de fonctionnement réalisées en régie, en fin d'exercice en investissement, ce qui permet une récupération de la TVA sur ces dépenses et d'augmenter la valeur du bien.

Peuvent être transférés pour 2021 : un total de 21 281.16 € pour travaux au plan d'eau, au parking maison médicale, dans les différents logements communaux, au nouveau columbarium, à la rénovation de 2 classes primaires, à la salle polyvalente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter les transferts proposés et de modifier les crédits comme suit :

SECTION EXPLOITATION RECETTES : C/722/042 :	+ 21 800 €
SECTION EXPLOITATION DEPENSES : C/023 :	+21 800 €
SECTION INVESTISSEMENT RECETTES : C/ 021 :	+21 800 €
SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES : C/21318 /040 :	+ 3 900 €
SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES : C/2138/40 :	+ 5 900 €
SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES : C/2151/040 :	+ 600 €
SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES : C/2118/040 :	+ 7 100 €
SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES : C/2132/040 :	+ 2 200 €
SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES : C/2116/040 :	+ 200 €
SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES : C/2188/040 :	+ 600 €
SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES : C/21312/040 :	+ 1 300 €

3-2 TRAVAUX EN REGIE BUDGET SERVICE DES EAUX

Monsieur le Maire indique au Conseil qu'il est possible de décider du transfert de dépenses de fonctionnement réalisées en régie, en fin d'exercice en investissement, ce qui permet une récupération de la TVA sur ces dépenses et d'augmenter la valeur du bien.

Peuvent être transférés pour 2021 : un total de 7707.05 € concernant des travaux sur conduite eau aux lieudits « Morigny/LesToys/Fautrière » et conduite d'eau lieudit « Corbary ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité, d'accepter les transferts proposés et de modifier les crédits comme suit :

Section d'exploitation recettes C/722/042 :	+ 8 000 €
Section d'exploitation dépenses C/023 :	+ 8 000 €
Section d'investissement recettes : C/021 :	+ 8 000 €
Section d'investissement dépenses : C/21531 /040 :	+ 8 000 €

4 –OUVERTURE DE CREDITS AVANT VOTE DES BUDGETS 2022

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'avant l'établissement du BP en vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut autoriser le Maire à mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2021. Chacun doit comprendre que cette autorisation est absolument nécessaire pour pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente.

1 - BUDGET COMMUNE

Il est proposé :

- C/21 immobilisations corporelles : 15 000 €
- à l'opération d'équipement n° 601 acquisition matériel : 15 000 €
- à l'opération d'équipement n° 602 réparations bâtiment communal : 15 000 €
- à l'opération d'équipement 151 aménagements divers : 20 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte.

2- BUDGET SERVICE DES EAUX

Il est proposé :

- 25 000 € au C/21 immobilisations corporelles (réseaux, matériels)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte.

3- BUDGET SERVICE ASSAINISSEMENT

Il est proposé :

- 15 000 € au C/21 immobilisations corporelles (réseaux, matériels)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte.

5 – ACQUISITION TERRAIN

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que dans le cadre des travaux d'aménagement du Moulin du Montot initiés par le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bourbince, il y a lieu que la commune de PALINGES fasse l'acquisition d'une parcelle de terrain d'environ 2 335 m² à détacher de la parcelle B127 appartenant au GAEC RIZET. Ce dernier a proposé de vendre le terrain à la commune de PALINGES pour la somme de 955 €, les frais d'arpentage et de notaire étant également à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte cette proposition et charge Monsieur le Maire d'engager toutes démarches nécessaires à la réalisation de cette transaction.

6 – REMBOURSEMENT TAXE FONCIERE

Monsieur le Maire informe le Conseil, qu'il y lieu de rembourser la part de la taxe foncière revenant à la commune suite à l'acquisition de l'immeuble BERNILLON place du Marché. Maître LAMOTTE CHAMPY, a établi le décompte définitif et c'est donc la somme de 403.42 € qui sera à lui verser pour qu'elle puisse la rétrocéder à Mme et M. BERNILLON.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de verser la somme de 403.32 €, correspondant à la part de la taxe foncière revenant à la Commune, à Maître LAMOTTE CHAMPY qui les rétrocédera à Mme et M. BERNILLON.

7 – EFFACEMENT DE DETTES

Monsieur le Maire expose au Conseil que Monsieur D. n'a pas pu régler le solde d'impayés du au service de l'eau et de l'assainissement.

Monsieur le Maire indique que suite au passage en commission de surendettement en date du 07 mai 2020 de Monsieur D, le Receveur Municipal se trouve dans l'impossibilité de recouvrer une somme totale de 281.28 €, une décision d'effacement de dette doit être prononcée par l'assemblée délibérante pour motif de surendettement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à prononcer l'effacement de la dette totale de 281.28€ de Monsieur D, soit 147.97 € pour factures d'assainissement et 133.21 € pour facture d'eau.
- dit que les crédits correspondants sont inscrits au compte 6542 des budgets concernés

8 – AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT 2021

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que les subventions d'investissement reçues doivent faire l'objet d'amortissement.

1 - BUDGET ASSAINISSEMENT

Pour cet exercice, le service de l'assainissement a reçu une subvention du département de 70 500 € et une subvention de la Communauté de Communes du Grand Charolais 7 241.50 € soit un total de 77 741.50 € pour des travaux d'assainissement. S'agissant de canalisations, le Conseil avait décidé antérieurement un amortissement de ce type de travaux sur 50 ans.

Monsieur le Maire propose au conseil, qui l'accepte à l'unanimité d'amortir ces subventions à compter du 1^{er} janvier 2022 sur 50 ans.

2 – BUDGET COMMUNE

Il a été payé cette année au budget communal au « C/2041582 subventions d'équipement versées » au SYDESL la somme de 31109.52 € représentant des participations pour travaux d'électricité et de telecom. Selon une note de la trésorerie, ces subventions d'équipement doivent être amorties sur une durée maximale de 15 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'amortir ces subventions sur 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2022.

9 - DECISIONS MODIFICATIVES BUDGET ASSAINISSEMENT

Il a été décidé par décision du Maire n° 46.2021 en date du 17 novembre 2021 de contracter auprès de la caisse régionale Agricole mutuel Centre Est un emprunt de 80 000 € au service de l'assainissement, pour des travaux au réseau d'assainissement. Cet emprunt sera versé avant la fin de l'année. Il conviendra de constater des intérêts courus non échus avec la comptabilité M4 du service assainissement.

Il convient donc de modifier le budget assainissement 2021 comme suit :

Section de fonctionnement : CD/ 022 : - 150 €
CD/66112 : + 150 €

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de rectifier comme ci-dessus le budget du service assainissement 2021.

QUESTIONS ORALES DES CONSEILLERS

Aucune question n'a été reçue en mairie

- DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

DECISION DU MAIRE N° 47-2021 du 19 novembre 2021.

COMMANDE BORNAGE PHASE 2 Hameau du Champ Brézat

- DECIDE de passer commande à Pierre BOUVIER, géomètre expert, pour le bornage de la phase 2 du lotissement Hameau du Champ Brézat, pour la somme de 2 455 € HT

DECISION DU MAIRE N° 48-2021 du 08 décembre 2021.

RENOUVELLEMENT CONTRATS ASSURANCE

- DECIDE, après consultation, d'accepter la proposition de la SMACL, mieux disante, pour le renouvellement des contrats d'assurance responsabilité, dommage aux biens, véhicules à moteur, protection juridique et protection fonctionnelle de la commune à compter du 1^{er} janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2026.

– INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil que compte tenu de la situation sanitaire, la cérémonie des vœux prévue le 08 janvier 2022 est annulée.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20H30.